

COMORES

Date des élections: 22 mars 1987

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral des Comores, l'Assemblée fédérale, est composé de 42 membres élus pour 5 ans.

Système électoral

Est électeur tout citoyen des Comores âgé de 18 ans révolus, jouissant pleinement de ses droits civils et politiques et n'étant frappé d'aucune interdiction par décision judiciaire.

Les listes électorales sont établies au niveau des préfectures des régions. Le vote n'est pas obligatoire.

Est éligible à l'Assemblée fédérale tout électeur âgé de 21 ans révolus. Le mandat parlementaire est incompatible avec tout autre fonction publique.

Chaque candidat doit verser une caution de Fr.CFA 10000 (l'équivalent de 200 francs français) remboursable s'il obtient au moins 10% des suffrages exprimés dans sa circonscription.

Les Comores sont divisées en 42 circonscriptions électorales dont chacune élit un député au scrutin majoritaire à deux tours; pour être élu, le candidat doit recueillir la majorité absolue des suffrages valablement exprimés au premier ou deuxième tour. La Grande-Comore comprend 20 circonscriptions, Anjouan 16 et Mohéli 6.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est procédé à des élections partielles.

Considérations générales et déroulement de la consultation

A la suite de l'annonce de la date des élections, le 10 février 1987, la campagne de trois semaines a débuté le 1^{er} mars. Le Président de la République, M. Ahmed Abdallah Abderahmane, avait annoncé auparavant que le scrutin serait libre et ouvert à tous et que les candidats de la formation au pouvoir, l'Union pour le progrès comorien (UPC), seul parti politique du pays, brigueraient à titre individuel les 42 sièges de l'Assemblée élargie.

Le jour du scrutin, les 42 candidats de l'UPC ont tous été élus au premier tour en dépit des accusations des opposants au régime, selon lesquels des irrégularités ont été commises lors du dépôt des candidatures et durant le vote. Le Président Abdallah dirige également le Conseil des Ministres.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin

Nombre d'électeurs inscrits.	340 000	(environ)
Votants.	65%	(environ)

*2. Répartition des sièges de l'Assemblée fédérale
entre hommes et femmes*

Hommes.	42
Femmes	42